

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Subventions allouées aux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2022,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de verser aux associations pour l'exercice 2022 les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Amicizia de Ventiseri.....200,00 €
- Les Nuits de Solaro.....250,00 €
- Association Mani Tese.....200,00 €
- Association U Sulaghju in Festa.....250,00 €
- Anima.....1 200,00 €
- Familles de France.....200,00 €
- Amicale des pompiers de Ghisonaccia.....150,00 €
- A Casa Zitellina.....200,00 €
- Croix Rouge Antenne Locale.....150,00 €
- Comité paroissial.....200,00€

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2022,

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

Indique le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLAR., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Vote du Budget Primitif M14 – Exercice 2022.

Le maire expose au conseil municipal le projet de Budget Primitif de la M14 pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal après discussions vote le budget chapitre par chapitre.

BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	813 893,00 €	1 681 291,00 €
RECETTES	813 893,00 €	1 681 291,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la M14 pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application aq@de Haute-Corse

99_DE-028-212002636-20220411-11_04_07-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Vote du Budget Primitif M49 – Exercice 2022.

Le Maire expose au conseil municipal le projet de Budget Primitif de la M49 pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal après discussions vote le budget chapitre par chapitre.

BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	51 179,00 €	546 048,00 €
RECETTES	51 179,00 €	546 048,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la M49 pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-lega.com

99_DE-026-212002836-20220411-11_08_08-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2021 pour le budget M49.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/04/2021 approuvant le budget primitif concernant la M49 de l'exercice 2021,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget M49, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M49	Résultat de Clôture Exercice 2020	Part Affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de Clôture 2021
EXPLOITATION	-72 542,00 €		75 198,09 €		2 656,09 €
INVESTISSEMENT	68 233,13 €		45 113,90 €		113 347,03 €
TOTAL	-4 308,87 €		120 311,99 €		116 003,12 €

Mouvements budgétaires 2021 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	211 932,82 €	45 428,61 €
RECETTES	257 046,72 €	120 626,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 113,90 €	75 198,09 €

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2022

Application apprise E.lequipe.com

99_DE-026-212002836-26220411-11_04_05-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2021 pour le budget M14.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/04/2021 approuvant le budget primitif concernant la M14 de l'exercice 2021,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget M14, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14	Résultat de Clôture Exercice 2020	Part Affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou Intégration de résultats	Résultat de Clôture 2021
I-EXPLOITATION	245 575,69 €	109 434,11 €	97 110,60 €		233 252,18 €
I-INVESTISSEMENT	-186 127,85 €		70 341,63 €		-115 786,22 €
TOTAL	59 447,84 €	109 434,11 €	167 452,23 €		117 465,96 €

Mouvements budgétaires 2021 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	308 682,44 €	814 254,21 €
RECETTES	377 024,07 €	711 364,81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 341,63 €	97 110,60 €

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-lepacte.com

99_DE-02B-212002836-20220411-11_04_04-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Adoption du compte administratif – Exercice 2021 pour le budget Lotissement Neruccio II.

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/04/2021 approuvant le budget primitif concernant le Lotissement Neruccio II de l'exercice 2021,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Madeleine POLI, 1ère adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget Lotissement Neruccio II, arrêté comme suit :

BP ANNEXE LOT NERUCCIO 2021	Résultat de Clôture Exercice 2020	Part Affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de Clôture 2021
EXPLOITATION	305 299,45 €		407 272,65 €		712 572,10 €
INVESTISSEMENT	337 808,02 €		-500 000,00 €		-162 191,98 €
TOTAL	643 107,47 €		-92 727,35 €		550 380,12 €

Mouvements budgétaires 2021 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	500 000,00 €	21 231,15 €
RECETTES		428 503,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-500 000,00 €	407 272,65 €

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application en ligne: E-legit.fr.com

99_DE-126-212002536-20220411-11_04_05-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLAR., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Vote du Budget Annexe Lotissement Neruccio II – Exercice 2022.

Le Maire présente le budget 2022 du Lotissement Neruccio II qui s'établit comme suit :

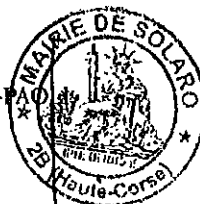
BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 018 936,00 €	2 901 402,00 €
RECETTES	3 140 293,00 €	2 901 402,00 €

Le conseil municipal après discussions :

- vote le budget chapitre par chapitre,
- adopte le budget Lotissement Neruccio II pour l'exercice 2022

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application après E-legalite.com

99_DE-02B-212002836-20220411-11_04_09-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Compte Administratif M49 exercice 2021 – Affectation du résultat.

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 en report à nouveau pour le budget 2022 de la M49.

SECTION DE FONCTIONNEMENT M49

Résultat de l'exercice 2021 : 75 198,09

Report à nouveau 2020 : -72 542,00
à déduire , affectation à l'investissement

Résultat de fonctionnement cumulé : 2 656,09

Montants à prévoir
au budget 2022

002
0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat 2021 : 45 113,90

Report 2020 : 68 233,13

Résultat d'investissement cumulé 113 347,03

Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent : -218 481,52

001
113 347

Besoin ou Excédent de financement d'investissement : -105 134,49

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2021
pour un montant de 2 656,00 € (crédit du compte 1068)

1068
2 656

2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat
à savoir la somme de : 0,00 € (recette au compte 002)

3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en crédit
pour la somme de 113 347,03 €

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2022
Application agréée E.legal.fr.com

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Compte Administratif M14 exercice 2021 – Affectation du résultat.

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 en report à nouveau pour le budget 2022 de la M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT M14

Résultat de l'exercice 2021 : 97 110,60

Report à nouveau 2020 : 245 576,69
à déduire, affectation à l'investissement 109 434,11

Résultat de fonctionnement cumulé : 233 252,18

Montants à prévoir
au budget 2022

002
118 211

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat 2021 : 70 341,63

Report 2020 : -186 127,85

Résultat d'investissement cumulé -115 786,22

Solde des restes à réaliser : déficit ou excédent : 745,95

001
115 787

Besoin ou Excédent de financement d'investissement : -115 040,27

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

1/ En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2021
pour un montant de 115 040,27 € (crédit du compte 1068)

1068
115 040

2/ En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat
à savoir la somme de : 118 211,81 € (crédit au compte 002)

3/ En report à nouveau en section d'investissement au compte 001 en débit
pour la somme de 115 786,22 €

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLAR., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : approbation du compte de gestion du receveur municipal : budget principal M14 – exercice 2021.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

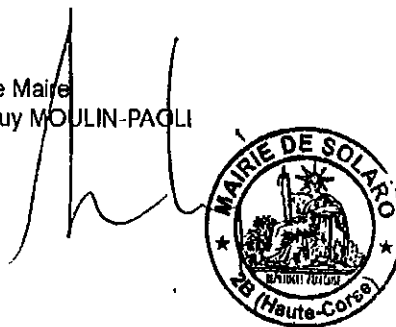
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M14 pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2022

Application agréée E-lectre.com

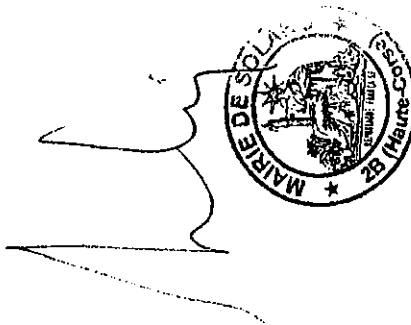
99_DE-02B-212002836-20220411-11_04_12-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2021

40600 - SOLARO

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	889 452,00	841 695,00	1 731 147,00
Titres de recette émis (b)	377 024,07	714 264,81	1 091 288,88
Réductions de titres (c)		2 900,00	2 900,00
Recettes nettes (d = b - c)	377 024,07	711 364,81	1 088 388,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	889 452,00	841 695,00	1 731 147,00
Mandats émis (f)	306 682,44	614 254,21	920 936,65
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	306 682,44	614 254,21	920 936,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	70 341,63	97 110,60	167 452,23
(e - c) Déficit			



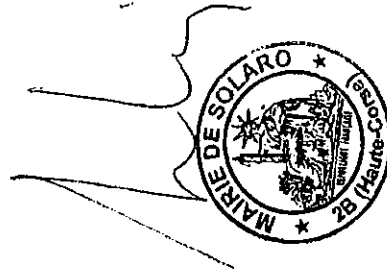
REÇU EN PREFECTURE
 le 14/04/2022
 Ag. Préfecture de l'Égalité

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40600 - SOLARO

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-186 127,85		70 341,63		-115 786,22
Fonctionnement	245 575,69	109 434,11	97 110,50		233 252,18
TOTAL I	59 447,84	109 434,11	167 452,23		117 465,96
II - Budgets des services a caractère administratif					
40603-LOT NERUCCIO II- SOLARO					
Investissement	337 808,02		-500 000,00		-162 191,98
Fonctionnement	305 299,45		407 272,65		712 572,10
Sous-Total	643 107,47		-92 727,35		550 380,12
TOTAL II			-92 727,35		550 380,12
III - Budgets des services a caractère industriel ou commercial					
40602-BAU ASST SOLARO					
Investissement	68 233,13		45 113,90		113 347,03



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-Exp. Telecom

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS: GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet: approbation du compte de gestion du receveur municipal: budget annexe M49 – exercice 2021.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M49 pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212002836-20220411-11_04_13-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

40602 - EAU ASST SOLARO

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	669 167,00	118 185,00	787 352,00
Titres de recette émis (b)	257 046,72	122 082,70	379 129,42
Réductions de titres (c)		1 456,00	1 456,00
Recettes nettes (d = b - c)	257 046,72	120 626,70	377 673,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	669 167,00	118 185,00	787 352,00
Mancats émis (f)	211 932,82	45 428,61	257 361,43
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	211 932,82	45 428,61	257 361,43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	45 113,90	75 198,09	120 311,99
(h - d) Déficit			



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-Logis.com

93_DE-028-212002808-20220411-11_04_13-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40402 - EAU ASST SOLARO

		Exercice 2021			
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
a					
caractère industriel					
c: commercial					
EAU ASST SOLARO					
Investissement	68 233,13		45 113,90		113 347,03
Fonctionnement	-72 542,00		75 198,09		2 656,09
Sous-Total	-4 308,87		120 311,99		116 003,12
TOTAL III	-4 308,87		120 311,99		116 003,12
TOTAL I + II + III	-4 308,87		120 311,99		116 003,12



[Handwritten signature]

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2022
 Application Agence E. Lysa.france.fr

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet: approbation du compte de gestion du receveur municipal: budget annexe Lotissement Neruccio II – exercice 2021.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget M49 pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-lega@re.com

99_DE-028-212702836-20220411-11_04_14-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

40003 - LOT NERUCCIO II-SOLARO

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 738 670,00	1 676 909,00	4 415 579,00
Titres de recette émis (b)		428 503,80	428 503,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		428 503,80	428 503,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 738 670,00	1 676 909,00	4 415 579,00
Mandats émis (f)	500 000,00	21 231,15	521 231,15
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	500 000,00	21 231,15	521 231,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	500 000,00	407 272,65	92 727,35
(h - d) Déficit			



[Handwritten signature]

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022



Approuvé après E. Legal Telecom

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40603 - LOT NERUCCIO II-SOLARO

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT NERUCCIO II-SOLARO					
Investissement	337 808,02		-500 000,00		-162 191,98
Fonctionnement	305 299,45		407 272,65		712 572,10
Sous-Total	643 107,47		-92 727,35		550 380,12
TOTAL II	643 107,47		-92 727,35		550 380,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	643 107,47		-92 727,35		550 380,12

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Appréciation en ligne: E-legalite.com

93_DE-02B-212002806-20220411-11_04_14-DE

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M. procuration de GIUDICELLI PA., ANDREANI N., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., ORSONIC., PLAR., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI PA. Procuration à POLI M., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 06/04/2022

Date d'affichage: 06/04/2022

Objet : Vote des taxes locales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 319 104 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal :**

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

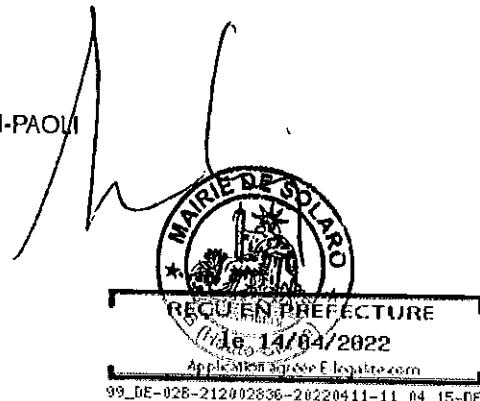
- Foncier bâti = 22,40 %
- Foncier non bâti = 81,21%
- CFE = 11,15%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à Solaro le 11/04/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti)	768 547	22,40	795 600	178 214	22,40	178 214	92,39
Taxe foncière (non bâti)	6 781	81,21	7 000	5 685	81,21	5 685	148,17
CFE	54 271	11,15	55 500	6 188	11,15	6 188	50,56
Total :				190 087		190 087	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti)	22,40	Produit total soustrait	
Taxe foncière (non bâti)	81,21	190 087	
CFE	11,15	190 087	
Produit total de référence (total colonne 4)		= 1,000000	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

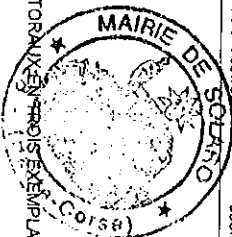
Code	Libellé	Taux	Produit	Total
CVAE	IFER	TASCOM	TH	
5 825	1 139		81 715	91 281
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	
17 015			44 700	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 5)	190 087	+ Total autres taxes (cadre II)	91 281	+ Allocations compensatrices et DCRTP	17 015	+ Versement FNGIR	0	- Contribution FNGIR	0	+ Versement coefficient correcteur	44 700	+ Contribution coefficient correcteur		= Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale	343 083
---	---------	---------------------------------	--------	---------------------------------------	--------	-------------------	---	----------------------	---	------------------------------------	--------	---------------------------------------	--	---	---------

A BASTIA
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
LUDOVIC ROBERT
Le 14 MARS 2022

Le préfet,
le



Le maire,
M. Michel...

N°1259
 TAU
 FDI
 2022

REFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
 La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien de la loi de finances pour 2021).
 L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.. x =
 dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....
 + Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....
 + Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....
 = Ressources communales supprimées par la réforme..... **A**

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....
 + Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....
 = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... **B**

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.. + = **C**

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... **A** - **B** = **D**

Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$
 = 1 + $\frac{42\ 323}{168\ 736}$ **D** = **E**

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **D** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.